



Projet Sportif Fédéral

2026

NOTE DE CADRAGE

Fédération Française de Pentathlon Moderne

SOMMAIRE

- 1. Mot du président**
- 2. Introduction & contexte**
- 3. Diffusion**
- 4. Priorités fédérales**
- 5. Les thématiques fédérales**
- 6. Les priorités des structures FFPM 2026**
- 7. Stratégies & priorités nationales FFPM 2026**
- 8. Modalités de répartition budgétaire**
- 9. Clés de répartition territoriale**
- 10. Critères d'éligibilité & seuils financiers**
- 11. Instruction et évaluation**
- 12. Ethique et déontologie**
- 13. Composition de la commission nationale**
- 14. Compte-rendu des actions subventionnées en 2025**
- 15. Dépôt des dossiers**
- 16. Catalogue d'actions**
- 17. Calendrier PSF 2026**
- 18. Contacts et liens utiles**
- 19. Statistiques et données**
- 20. Annexes**

I. Le mot du président



JOËL BOUZOU

Président de la FFPM,

Élu pour l'Olympiade 2024 / 2028

“

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

L'année 2024 nous a offert une historique médaille d'Argent Olympique .
En 2026 nous consolidons avec les JO de Los Angeles 2028 en ligne de mire.
Nous devons aussi construire un sport plus inclusif, écoresponsable et intransigeant face aux violences de toutes sortes. La nouvelle délégation ministérielle obtenue en Décembre 2025 précise notre périmètre de pratiques pour les valides et les handisport confondus.

Pour ce PSF 2026, nos structures déconcentrées — CRPM, CDPM et clubs affiliés — devront porter notre stratégie fédérale autour des axes suivants:

- la féminisation,
- le para-pentathlon,
- la pratique des jeunes et des masters,
- la formation, socle de notre professionnalisation et de notre ancrage territorial.

Le PSF 2026 doit nous permettre de proposer un Pentathlon Moderne « Pour Toutes et Tous », reconnu sur l'ensemble du territoire et par l'ensemble de nos institutions.

En cette période pleine d'incertitudes, nous devons rester rassemblés et maintenir le cap que nous avons fixé pour notre sport.

Le Comité Directeur de la FFPM ainsi que la Direction Technique Nationale en seront les garants et vous accompagneront.

Je vous souhaite une excellente campagne 2026.

Sportivement,

Joël BOUZOU
Président de la FFPM

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Joël Bouzou', written in a cursive style.

”

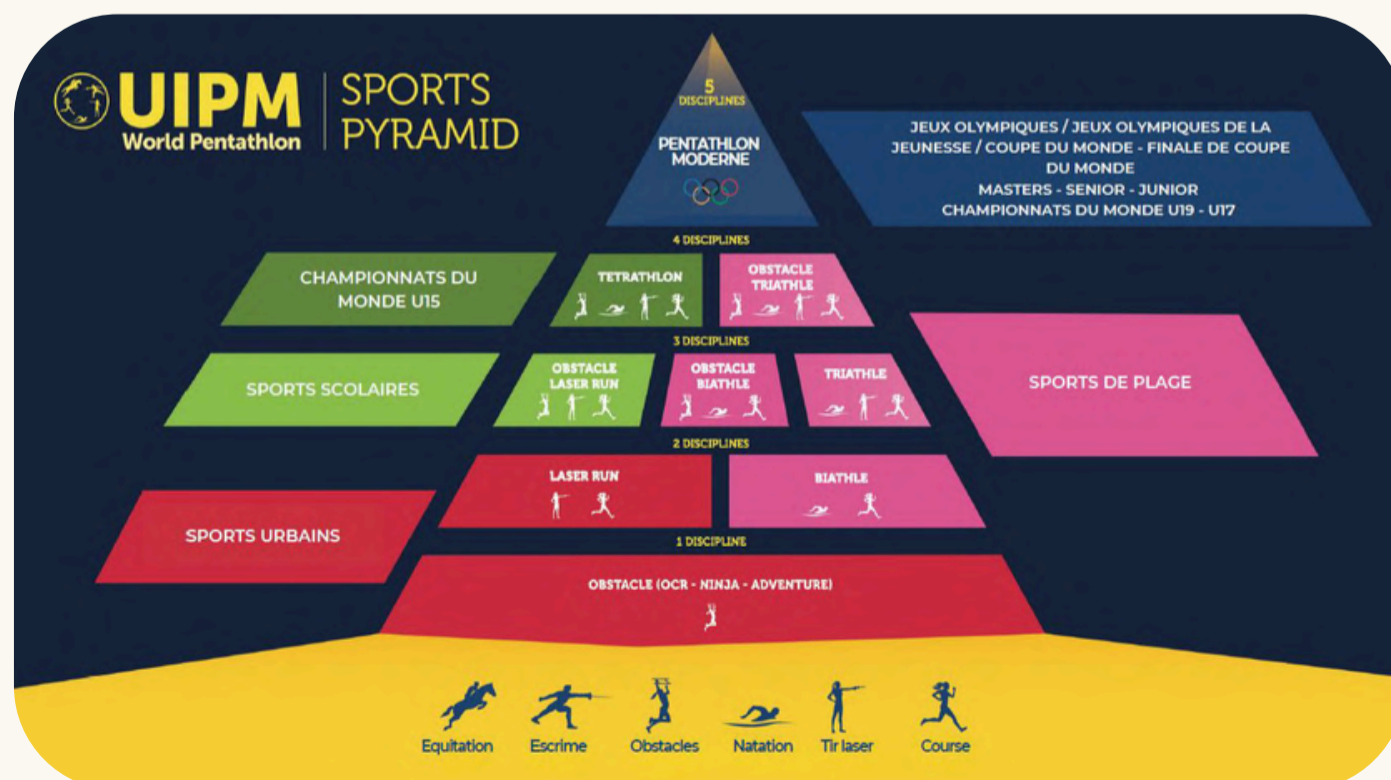
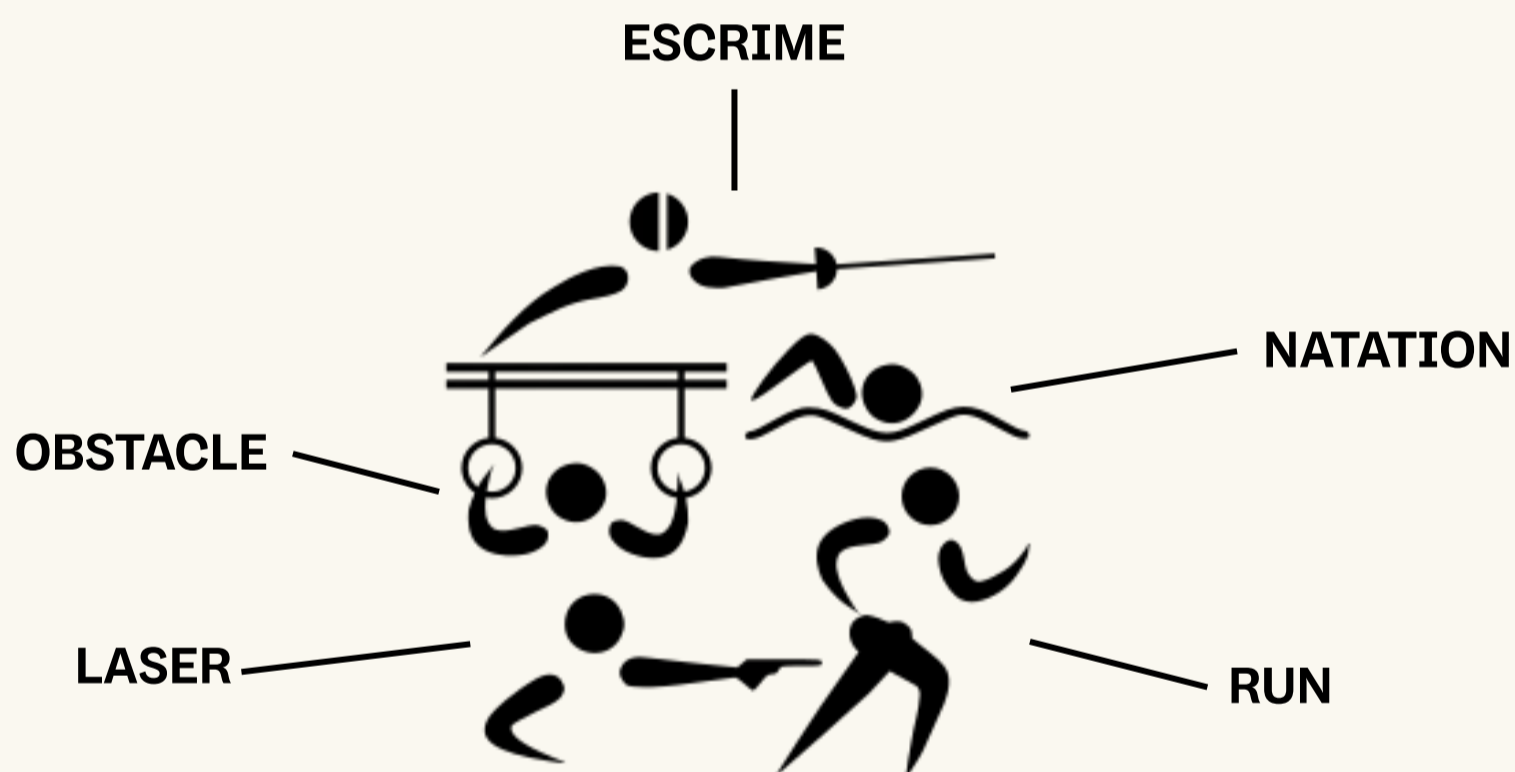
2. Introduction & Contexte

Le « Projet Sportif Fédéral 2026 » validé par le Bureau Directeur de la FFPM, ainsi que par l'Agence Nationale du Sport traduit les priorités et orientations stratégiques de la FFPM afin d'atteindre les objectifs fixés par [la Note de Service de l'ANS](#).

Le PSF 2026 vise à :

- Structurer, développer et pérenniser les clubs
- Permettre aux CRPM de créer de nouvelles structures
- Optimiser les CDPM dans leur rôle d'appui
- Augmenter le nombre de licenciés
- Développer la pratique parasport
- Intégrer la dimension écoresponsable des pratiques
- Renforcer l'éthique et la lutte anti-violences

Pentathlon format global 2026



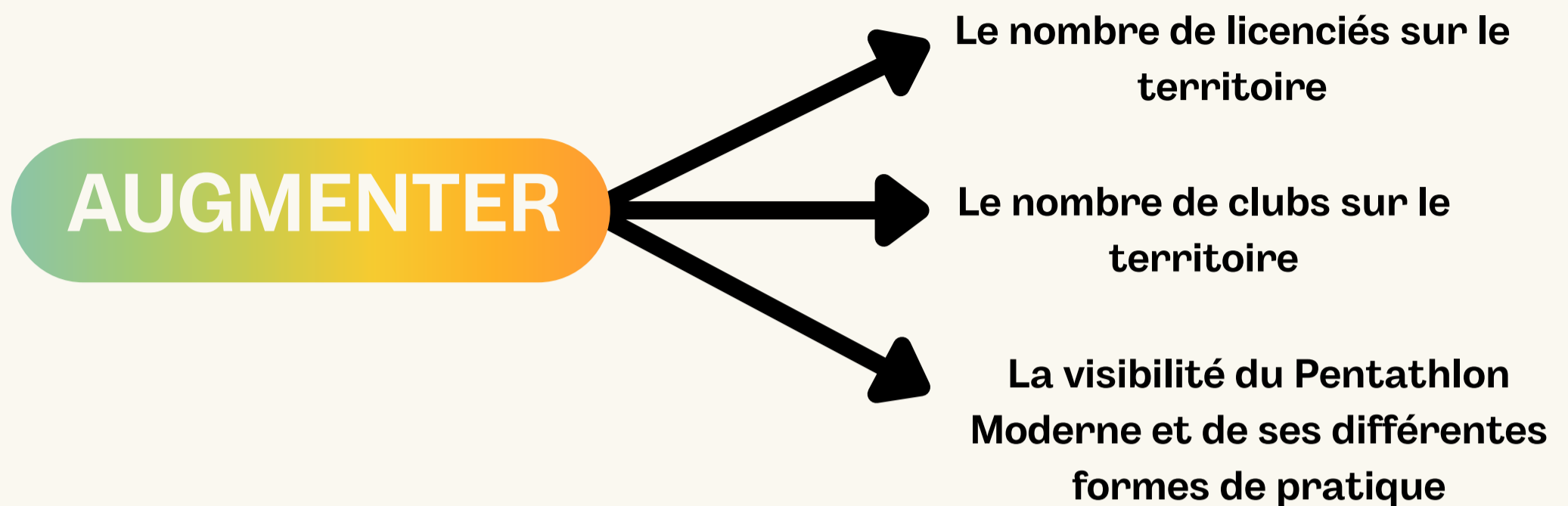
Dans le cadre de la stratégie de développement des pratiques, la FFPM s'appuiera sur la Pyramide des Pratiques proposée par l'UIPM.

3. Diffusion

La note de cadrage sera mise en ligne sur le site de la FFPM, dès le 20 avril 2026.



4. Priorités Fédérales



5. Les thématiques fédérales

- Promouvoir la pratique féminine : jeunes filles et femmes
- Promouvoir la pratique du parapentathlon
- Promouvoir la pratique des jeunes
- Promouvoir la pratique des masters
- Poursuivre l'offre de formation
- Promouvoir l'accès à la nouvelle pratique : la course d'obstacle
- Développer l'accès territorial au haut niveau
- Aider et soutenir la création de nouveaux clubs
- Accompagner le développement du Sport Santé
- Adaptation au changement climatique
- Éthique, intégrité et lutte anti-violences

6. Les priorités des structures FFPM 2026

Priorités des structures FFPM 2026	
CRPM	Mettre en œuvre la politique de développement fédérale
	Optimiser le développement du Laser Run
	Développer la pratique féminine : jeunes filles et femmes
	Aider à la création de CDPM et de nouveaux clubs sur leur territoire
	Développer le Sport Santé
	Mettre en œuvre les formations pour les éducateurs, les juges, les arbitres
	Mise en œuvre de stages découvertes de la nouvelle 5ème discipline : la course d'obstacles
	Aider à la professionnalisation par l'emploi et l'apprentissage
CDPM	Mettre en œuvre la politique de développement de la fédération
	Appuyer les actions d'envergure des CRPM
	Aider à la création de clubs sur leur territoire
	Accompagner la structuration des clubs situés sur leur territoire (emploi/formation/apprentissage)
	Développer leur réseau institutionnel départemental
Clubs	Structurer la pratique au sein de leur club, permettant l'accès à tous les publics
	Développer la pratique des jeunes
	Développer la pratique des jeunes filles et des femmes
	Promouvoir la pratique des Masters
	Développer le Laser Run sous toutes ses formes
	Faire connaître les différentes formes de pratique du Pentathlon Moderne
	Participer à la détection et à l'accession au haut niveau (pour les clubs inscrits au PPF 2025-2029)
	Proposer des actions en QPV et ZRR
	Participer aux actions départementales et régionales
	Faire découvrir la nouvelle 5ème discipline à leurs licenciés
	Développer la pratique du Pentathlon Historique

7. Stratégies & priorités nationales FFPM 2026

I. Stratégie développement féminisation

La FFPM développe une stratégie spécifique sur la féminisation afin d'atteindre **45%** des licenciés d'ici à la fin de l'Olympiade.

Rappel des taux de féminisation sur ces dernières saisons :

-2022/2023 : **36,7%**

-2023/2024 : **35,7%**

-2024/2025 : **37,1%**

-2025/2026 à la date du 7 Avril 2026 : **39,2%**

La baisse en 2023/2024 est dû à un ralentissement du nombre de licenciés en saison sportive pré-Olympique comme de nombreuses fédérations malgré le soutien d'actions spécifiques. La saison 2024/2025 voit un regain de 1,4% dû à la médaille d'argent d'Élodie Clouvel.

La FFPM pensait capitaliser 3 à 4 % ce qui n'a pas été le cas malgré une campagne de communication et des actions menées par les clubs pour l'accueil d'un public féminin.

Notre stratégie s'appuie sur 4 Axes :

1. La Pratique
2. L'Encadrement
3. L' Arbitrage
4. La représentation dans les instances fédérales

I. La pratique

I.1 Les Jeunes filles

- **I.1.1 Les UI1 / UI3 / UI5**

-Ces trois catégories sont les plus dynamiques et représentent 454 licenciées.

-Nos formats de compétitions sont adaptés et permettent l'entrée dans la discipline grâce au Laser-Run et au Triathlon.

-Les Clubs, CDPM et CRPM ont pour mission de dynamiser leur territoire par la mise en œuvre d'animations dédiées ainsi que par des compétitions régulières.

- **I.1.2 Les UI7/UI9/ U22**

-Ces trois catégories se stabilisent tout en étant moins représentatives que les précédentes.

-Elles sont capitales pour faire la jointure avec les séniors et assurer la relève de notre "Élite" ainsi que la représentativité féminine dans notre discipline.

-L'arrivée de "l'Obstacle" dans le nouveau format du Pentathlon Moderne a recréé un engouement. La FFPM doit maintenant appuyer les clubs afin qu'ils puissent d'ici la fin de l'Olympiade s'équiper progressivement et ainsi répondre aux attentes de ce public.

-La DTN s'emploie à accompagner les structures afin d'acquérir l'expertise nécessaire dans le développement de cette nouvelle pratique.

Cette stratégie est renforcée par le travail réalisé sur le diagnostic territorial.



I.2 De Séniors à Masters

La pratique des féminines a une palette très large allant du Laser Run au Pentathlon Moderne. Dans une démarche du sport loisir au sport compétitif en passant par le sport santé.

La commission "Obstacle" travaille actuellement sur l'adaptation de cette nouvelle pratique afin de la rendre accessible à toutes.

La demande est forte et nécessite des aménagements afin de pérenniser la pratique. La FFPM s'appuie sur ses CRPM et CDPM pour développer d'ici la fin de l'Olympiade 2026 / 2028 une offre globale accessible, ludique dans une démarche « Sport pour Toutes » intergénérationnelle.

La FFPM a créé en l'honneur d'une ancienne athlète membre de l'Equipe de France Sénior championne du monde en 1986 et ayant une vie active et exemplaire au sein de sa collectivité territoriale le challenge « Nathalie Hugenschmitt » qui récompense la meilleure jeune fille catégorie UI7 de l'année sportive.



2. L'encadrement

-La féminisation de l'encadrement est un objectif majeur pour les deux saisons à venir.

-Les CRPM ont délégation pour la mise en œuvre des brevets fédéraux sur leur territoire. Ils pourront mettre en place des aides ou des prises en charges financières partielles pour inciter les féminines à s'inscrire dans les parcours de formation proposés. Une communication dédiée sera mise en œuvre pour faire que chaque club accompagne une féminine à se lancer dans l'encadrement et vers le métier d'entraîneur.

-Exemple, les formations alliant BP JEPS APT et BFI ou BF2.

Actuellement la FFPM compte une athlète sur les quatre stagiaires DES JEPS Pentathlon, Rebecca Castaudi (Championne d'Europe Sénior 2025), au sein de la promotion 2025/2026 mise en œuvre avec l'INSEP. Elle est la première femme depuis la mise en place du DES JEPS.

La FFPM va étudier la faisabilité de créer un trophée valorisant le et la meilleure coach de l'année lors de sa soirée des champions. L'objectif de la FFPM est de tendre d'ici la fin de l'Olympiade vers les 40% de féminines inscrites et diplômées sur l'ensemble des formations mises en œuvre sur le territoire.



3. L'Arbitrage

-La FFPM a toujours soutenu la formation et la présence des féminines au sein de son collectif d'arbitres.

-L'organisation des JO Paris 2024 a été un formidable accélérateur grâce à la mise en place d'une promotion d'arbitres internationaux UIPM comportant trois niveaux. Plus de 50 personnes ont été formées durant deux années.

Ce collectif est maintenu, il comporte 40 % de féminines. Il est la base de la nouvelle stratégie pour développer des diplômés Français de niveau régional et national. L'objectif est que chaque club affilié puisse mettre une femme et un homme en formation. Actuellement la Commission Nationale de l'arbitrage est dirigée par madame Ella KIAVUE arbitre internationale lors des JO 2024 qui est aussi arbitre nationale épée au sein de la FFE.

La FFPM valorise l'ensemble des féminines au sein de l'arbitrage Français. Madame Corine Bouzou les représente au niveau mondial en tant que déléguée technique UIPM et cela depuis plusieurs Olympiades.



4. La représentation dans les instances fédérales et Internationale

-La FFPM compte 50% de féminines au sein du Comité Directeur.

-Élodie Clouvel, Vice-Championne Olympique à Paris a été nommée Vice-Présidente de la FFPM.

-Madame Karine Mortecrette est la première présidente d'un CRPM FFPM, elle représente les Hauts de France.

-Madame Françoise Guende est Trésorière de la FFPM et présidente du CDPM I3.

-Madame Nathalie Denoyes est élue à la Commission Master de la Fédération Internationale : l'UIPM.

-Madame Corine Bouzou est déléguée technique à la Commission Technique de l'UIPM.

Ce plan stratégique repose sur une communication dédiée, sur des relais que sont les CRPM, les CDPM et les Clubs.

La FFPM encourage les féminines à s'investir dans les différentes instances sportives et institutionnelles.

-La FFPM envisage la remise d'un trophée spécifique à chaque fin de saison afin de mettre à l'honneur le travail réalisé au service du développement de notre sport.

Il nous faut pouvoir mettre en œuvre un suivi afin d'assurer la bonne continuité des actions et la montée en puissance de ce dispositif.

La commission développement ainsi que la commission sportive en assurent le relais auprès du Comité Directeur Fédéral de la FFPM.



II. Stratégie développement para-pentathlon

I. Le Contexte national et international

I.1 National

-L'arrêté du 22 décembre 2025 accordant la délégation prévue à l'article L.134-14 du code du sport permet pour la première fois à la FFPM de développer de manière officielle et institutionnelle trois disciplines qui sont :

- Le Para-Laser Run
- Le Para-Triathlé
- Le Para-Tetrathlon

Cela permettra à tous nos organes déconcentrés (CRPM, CDPM et les Clubs) de pouvoir faire valoir cette délégation auprès des Conseils Régionaux, des Conseils Départementaux ainsi que des EPCI, mais aussi auprès d'organismes spécialisés sur le para-sport. Cela permettra un ancrage territorial fort et inclusif.

I.2 International

-L'Union Internationale de Pentathlon Moderne (UIPM) met en œuvre une stratégie forte pour le développement du Para-Pentathlon et sa reconnaissance au niveau mondial.

- Elle échange et travaille avec l'IPC (International Paralympic Committees)
- Elle vient de créer le premier Ranking mondial du Para-Tetrathlon.
- Elle lance les premiers World Series Para-Pentathlon
- Elle travaille sur la classification des handicaps en fonction des disciplines
- Elle souhaite rendre le Para-Pentathlon et ses dérivés accessibles
- Elle souhaite développer une communauté Para-Pentathlètes



-En 2019, l'UIPM lançait son projet de développement du Para-Laser Run , le plus accessible pour des personnes en situation de Handicap. Quatre nations se portèrent volontaires pour être site pilote, l'Égypte, les USA, la Russie et la France. Ce qui permis à certains clubs de la FFPM d'accueillir un nouveau public.

-Entre 2019 et 2025 l'UIPM ainsi que la Fédération Européenne ont mis en œuvre lors des championnats d'Europe et Monde OPEN des courses dédiées au Para-Laser Run et Para-Triathlé. Pour y participer il suffisait d'avoir une licence et d'avoir participé dans son pays à au moins une course. La France a eu des représentants qui ont été dans leur classification titrés.

-En 2025, l'UIPM a mis en place pour la première fois le Championnat du Monde de Para-Tetrathlon.

-L'objectif affiché est de pouvoir inscrire le Para-Pentathlon au programme des JO Paralympiques d'ici quelques années.

2. Le projet fédéral

La FFPM construit son projet en s'appuyant sur quatre commissions :

- Commission Para-Pentathlon.
- Commission Médicale.
- Commission Sportive
- Commission Développement.

Chacune apportera dans son domaine une expertise afin d'avoir un projet cohérent et réalisable avec les moyens humains et financiers qui sont propres à la FFPM. Une communication dédiée sera mise en œuvre.

Le Comité Directeur de la FFPM sera porteur de ce projet et la Direction Technique Nationale assurera sa mise en œuvre . La FFPM devra mettre en place des partenariats afin de développer des compétences et une expertise qui seront nécessaires à la réussite du projet.

3. La Stratégie Fédérale

-Elle sera déployée jusqu'à fin 2028 et amplifiée jusqu'en 2032.

-Elle repose sur différents points qui seront critériés par le Comité Directeur de la FFPM.

1. Accessibilité au sein des clubs de la FFPM
2. Acquisition de matériel spécifique, appui de la DTN et des CRPM pour le montage des dossiers de demandes de subventions.
3. Inscription à l'HANDIGUIDE de toutes les structures affiliées à la FFPM.
4. Accompagnement des structures pour la participation au dispositif « Club Inclusif »
5. Formation de l'encadrement des clubs au Para-Pentathlon
6. Mise en œuvre de compétitions et d'un championnat de France sur les disciplines déléguées.
7. Détection et mise en œuvre de stages pour des Para-Pentathlètes
8. Création d'un collectif Para-Pentathlètes.
9. Inscription et adhésion de la FFPM au CPSF.
10. Partenariats et échanges avec le CESH (Centre d'Expertises Sports et Handicaps)
11. Création d'un référent Para-Pentathlon au sein des CRPM.
12. Création d'une communication dédiée , d'un espace dédié sur son site et d'une licence spécifique.
13. Création d'un outil de veille mondiale sur le Para-Pentathlon.

La FFPM forte d'un projet ambitieux et d'une stratégie affichée se donne les moyens pour mettre au premier plan le Para-Pentathlon.



III. Stratégie développement des territoires

Diagnostic territorial de la Fédération Française de Pentathlon Moderne

Le diagnostic territorial réalisé par la FFPM et en appui avec la Direction Technique Nationale s'appuie sur les données de licences fédérales, les statistiques de l'INSEE et de l'INJEP, ainsi que sur les données de pratique scolaire de l'UNSS. Il couvre l'ensemble des pratiques proposées par la FFPM pour toutes les catégories d'âge, des U11 aux Masters 70+.

État des lieux

Au 24 mars 2026, la FFPM recense 2 422 licenciés, 67 clubs affiliés et une présence dans 11 régions métropolitaines. Si ces chiffres traduisent une progression continue, l'analyse territoriale révèle des disparités importantes. L'Occitanie et l'Île-de-France concentrent à elles seules plus de la moitié de l'activité fédérale, tandis que plusieurs régions ne comptent qu'un seul club et qu'une majorité de départements demeurent aujourd'hui sans aucune structure affiliée. Ces zones blanches représentent le principal enjeu de développement identifié pour l'olympiade 2024–2028. Le diagnostic intègre également les 221 associations sportives UNSS pratiquant le Laser Run, vivier scolaire que la FFPM entend mobiliser comme levier de conversion vers la pratique fédérale.

Orientations stratégiques

Sur la base de ce constat, la FFPM a structuré son Diagnostic territorial autour de trois axes prioritaires. Le premier est l'augmentation du nombre de clubs, par un accompagnement ciblé à la création de structures dans les territoires sous-représentés, en mobilisant les financements publics disponibles à chaque échelon territorial, conseils régionaux, conseils départementaux, FDVA et crédits délégués de l'ANS. Le deuxième est l'augmentation du nombre de licenciés, en capitalisant sur la dynamique des Jeux Olympiques de Paris 2024 et en développant une offre de pratique accessible, prioritairement orientée vers les jeunes et les femmes. Le troisième est le renforcement du maillage territorial et de la structuration fédérale, par la consolidation des comités régionaux et départementaux, la professionnalisation de l'encadrement et le recours aux dispositifs d'accompagnement associatif tels que le DLA et la FNPSL. Ce diagnostic constitue à la fois le socle analytique de notre PSF et la démonstration de notre capacité à conduire, dans la durée, une politique de développement territorial cohérente et ancrée dans les réalités locales.

Vous trouverez dans l'**Annexe 4** l'ensemble des éléments relatifs au "Diagnostic Territorial" permettant aux différentes structures de créer leur projet de développement

IV. Stratégie emploi/formation

Le Maillage Territorial voulu par la FFPM pour cette nouvelle Olympiade nécessite la mise en oeuvre d'une politique et stratégie de professionnalisation forte permettant un développement fort et s'appuyant sur la pyramide des pratiques de l'UIPM.

Une politique soutenant les projets des CRPM et CDPM dans l'accompagnement à la création de nouveaux clubs.

→ **Politique qui devra être soutenue au niveau des PST en 2026**

La FFPM se doit de mettre en oeuvre une stratégie à plusieurs niveaux :

- 1 S'appuyer sur les éducateurs sportifs ayant une carte professionnelle pour assurer un tutorat d'expérience et créer des référents emploi/formation dans toutes les régions.
- 2 Mettre en oeuvre un suivi des cohortes de BFI, BF2 et BF3 pour les accompagner dans un parcours de professionnalisation et qu'ils deviennent des Ambassadeurs et ouvrent de nouveaux clubs.
- 3 Renforcer les partenariats avec les Organismes de Formations ("OF") mettant déjà en oeuvre des "BP JEPS APT" proposant l'option BFI. En 2026, l'ensemble des CRPM doivent finaliser des partenariats avec des OF institutionnels ou privés en liaison avec la DTN FFPM
- 4 Créer de nouveaux partenariats avec des "OF" dans les régions non actives sur l'association BPJEPS APT et BFI.
- 5 Contractualiser un partenariat avec le "CNFPT" afin de proposer des formations BFI et BF2 à tous les ETAPS afin de créer de nouveaux clubs.
- 6 Renforcer les liens avec l'UNSS au sein de la CMN afin d'accompagner les enseignants STAPS qui souhaiteraient créer des clubs en milieu associatif.
- 7 Mise en place d'un groupe de travail au sein du Comité Directeur Fédéral afin de créer un Certificat Qualification Professionnelle Pentathlon en s'appuyant sur le COSMOS.
- 8 Renforcer les liens avec le Conseil Interfédéral Activités Aquatiques dont la FFPM est membre pour permettre à tous nos encadrants d'aller chercher les diplômes suivants : SB/BNSSA/BPJEPS AAN.
- 9 Tableau "Parcours et professionnalisation" des éducateurs et entraîneurs au sein de la FFPM. (Annexe 5)
 - des partenariats avec la FFN et la FFE peuvent être envisagés sur les formations.
 - la richesse de pratiques que propose le Pentathlon Moderne permet des parcours de formation et de professionnalisation innovants.

La FFPM, après une refonte de ses diplômes fédéraux en 2020, va devoir de nouveau les modifier en incluant à chaque strate l'obstacle.

Actuellement, il existe 3 niveaux :

BFI ; Animateur de club « Laser Run »

BF2 : Initiateur de club «Triathle et Laser Run »

BF3 : Educateur de club « Tetrathlon », Escrime, Natation et Laser Run.

La FFPM, par une politique soutenue, souhaite augmenter ses ressources humaines afin de pouvoir créer des clubs et les pérenniser.

Elle propose en partenariat avec l'INSEP la mise en oeuvre du DESJEPS Pentathlon Moderne, pour les entraîneurs dédiés à la filière d'accès Haut Niveau et à la Haute Performance.
Une nouvelle promotion devrait voir le jour, sur la saison 2025/2026.

Afin de soutenir le déploiement du Laser Run sur le territoire grâce à son partenariat avec l'UNSS, la FFPM participe à des journées de formation au profit des enseignants STAPS.

Les Comités Régionaux et Départementaux mettent en oeuvre des informations et formations pour les Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans leur partenariat avec les différents Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Un partenariat a été créé avec ALM formation dans les Hauts de France associant BFI et BP JEPS APT.
Le prochain objectif est d'intégrer le BF2 au BPJEPS AAN.

Un partenariat a été créé avec "Campus Bretagne" et le CRPM Bretagne associant BFI et BP JEPS APT.

Partenariat avec l'Académie Militaire des Sports de la Défense, anciennement Centre National Des Sports de la Défense pour la mise en oeuvre des BFI et BF2 associés à la formation des moniteurs EPMS (Niveau 4 RNCP)

La stratégie de professionnalisation de la FFPM s'appuie en priorité sur la dynamique des CRPM en lien avec la Direction Technique Nationale afin d'optimiser l'ensemble des partenariats institutionnels ou privés nécessaires à la création de nouveaux clubs permettant à la fois le développement des pratiques et l'augmentation du nombre de licenciés d'ici la fin de l'olympiade.

V. Stratégie développement durable/ écoresponsable

La diversité des disciplines sportives du pentathlon moderne (escrime, obstacle, natation, laser-run) implique des enjeux environnementaux spécifiques que la FFPM intègre dans son PSF 2026, en cohérence avec la [Charte des “15 engagements écoresponsables”](#) et le [Plan national d’adaptation des pratiques sportives au changement climatique](#).

Les 2 grandes orientations 2026 indiquées par l’ANS sont :

I – Réduire l’empreinte environnementale de la pratique

Enjeux identifiés :

Le pentathlon moderne présente plusieurs sources d’impact environnemental notables : les déplacements liés aux compétitions, qui mobilisent athlètes, encadrants et matériels sur des distances parfois importantes ; la gestion des infrastructures multisites nécessaires à la pratique qui peuvent être énergivores...

Orientations et actions finançables dans le cadre du PSF :

Les clubs et structures déconcentrées sont invités à concevoir des actions visant notamment à mutualiser les déplacements lors des compétitions (covoiturage...), sensibiliser les licenciés à l’écoresponsabilité (gestion des déchets, réduction du plastique à usage unique...), porter attention à la consommation d’eau et d’énergie des infrastructures utilisées...



2 – Adapter la pratique aux effets du changement climatique

Enjeux identifiés :

Le pentathlon moderne est majoritairement pratiqué en intérieur, ce qui réduit l'exposition directe des athlètes aux aléas climatiques lors des compétitions, mais ne dispense pas la discipline d'une réflexion sur son adaptation au changement climatique, qui se joue davantage au niveau des infrastructures et de la mobilité. D'autant que les entraînements et événements organisés en extérieur dans certains clubs ou lors de phases de découverte de la discipline restent exposés aux risques liés aux fortes chaleurs ou aux précipitation extrêmes.

Orientations et actions finançables dans le cadre du PSF :

Les clubs et structures déconcentrés sont invités à intégrer dans leurs projets des actions visant à sensibiliser les jeunes licenciés aux enjeux climatiques à travers des actions pédagogiques intégrées à la pratique, faisant du pentathlon moderne un vecteur d'éducation à l'environnement, développer des plans de continuité de l'activité compétitive permettant de faire face aux perturbations liées aux aléas climatiques...

Les actions relevant de cette priorité doivent être portées par les clubs. Elles doivent s'inscrire dans le cadre des règles cumulatives d'attribution rappelées dans la note de l'ANS (minimum 750€ par action, 1500€ par dossier) et intégrer au moins une autre priorité nationale (la féminisation de la pratique sportive, de l'accès aux responsabilités et de l'encadrement, l'inclusion par le sport, le sport-santé et la lutte contre toutes les formes de violences dans le sport).

Action prioritaire pour les clubs PSF/FFPM 2026

Création d'un événement sportif labellisé « **Développement durable, le sport s'engage** » dans le cadre de la mise en œuvre concrète des orientations décrites ci-dessus, en respectant un plan d'action structuré sur six mois couvrant l'ensemble des 13 critères requis pour l'obtention du Label du CNOSF.

(Annexe 6)

VI. Stratégie de lutte contre les violences dans le sport

Conformément à l'engagement n°4 du [contrat d'engagement républicain](#) et aux orientations de la note de l'ANS, la lutte contre toutes les formes de violences constitue une priorité pour la FFPM, qui a d'ailleurs formalisé cette ambition dans un **Plan fédéral de prévention des violences (Annexe 7)**, élaboré en lien avec sa Commission Ethique et Déontologie et sa Direction Technique Nationale. Ce Plan s'articule autour de trois axes prioritaires et couvre l'ensemble des formes de violences reconnues par le cadre légal en vigueur : agressions sexuelles, viols, atteintes sexuelles, harcèlement sexuel, bizutage, discrimination et violence numérique.

Axe 1 – Prévention et sensibilisation

La FFPM déploie une politique de sensibilisation différenciée et adaptée à destination de l'ensemble de ses publics : pratiquants, sportifs de haut niveau, dirigeants et encadrants.

La mesure centrale de cet axe est la création d'un module « Ethique et Intégrité », progressivement intégré au socle commun de toutes les formations fédérales initiales et continues. L'objectif est de sensibiliser les encadrants et futurs encadrants à la lutte contre les violences. De plus, a été mis en place un contrôle automatisé de l'honorabilité des encadrants et dirigeants, conformément aux prescriptions du ministère chargé des Sports. Néanmoins, comme ce contrôle ne constitue pas une garantie absolue, les actions de prévention et de sensibilisation élaborées par la FFPM restent fondamentales.

Axe 2 – Détection et traitement des signalements

La FFPM a développé une procédure claire de traitement des signalements : tout fait porté à sa connaissance fait l'objet d'une dénonciation écrite au procureur de la République compétent, en application de l'article 40 du Code de procédure pénale. Pour plus d'informations, lire **Annexe 8**.

Axe 3 – Accompagnement des victimes

La FFPM peut orienter ses licenciés vers une association de son choix afin de se faire accompagner, en lien avec une cellule de veille dont le rôle serait également d'aider à la transmission des signalements, de recueillir la parole et de s'assurer du suivi des dossiers.

8. Modalités de répartition budgétaire

Au titre du PSF 2026, l'ANS a doté la FFPM d'une enveloppe globale de **107 000€**. Pour rappel, la subvention 2025 était de 107 000€.

107 000€		
CLUBS		CRPM/CDPM
62% = 66 340€		38% = 40 660€
RÉPARTITION GLOBALE SELON LES THÉMATIQUES		
Féminisation 20% 21 400€	ParaPentathlon 15% 16 050€	Formation 12% 12 840€
Pratique Jeunes* 9% 9 630€	Sanctuarisation clubs sans CRPM 6% 6 420€	Sport Santé 9% 9 630€
Accès Haut Niveau 7% 7 490€	Nouvelle pratique** 7% 7 490€	Masters* 5% 5 350€
Impact environnemental* 5% 5 350€		Violences dans le sport* 5% 5 350€

*Les clubs (actions à 750€)

**Invitation des clubs de la région - accepter que d'autres clubs viennent sur leur obstacle

L'ANS précise aux fédérations de faire attention aux points suivants :

- Les crédits attribués aux actions en faveur du public féminin devront être soutenus, à minima 20%
- Un point de vigilance sur la pratique des jeunes, priorité donnée aux QPV et ZRR
- Un point de vigilance pour le développement du Para-Pentathlon lié à la délégation obtenue par la FFPM en décembre 2025, à minima 15%.
- Un point de vigilance sur l'accompagnement de l'accès au Haut Niveau pour les clubs territoriaux inscrits au PPF
- Un point de vigilance sur le développement Sport Santé
- Un point de vigilance sur la lutte contre toutes les formes de violence dans le sport.
- Un point de vigilance sur l'adaptation des pratiques sportives au changement climatique, notion développement durable



9. Clés de répartition territoriale

EVOLUTION CNDS - PSF de 2019 à 2026 :

- CNDS 2019 : 65 200€
- PSF 2020 : 80 000€
- PSF 2021 : 108 150€
- PSF 2022 : 122 600€
- PSF 2023 : 111 800€
- PSF 2024 : 112 100€
- PSF 2025 : 107 000€
- PSF 2026 : 107 000€

- **66 340€** : Actions prioritaires / Actions clubs

- 20% = 21 400€ Féminisation
 - 15% = 16 050€ ParaPentathlon
 - 9% = 9 630€ Pratique des jeunes (Priorité QPV/ZRR)
 - 5% = 5 350€ Impact environnemental
 - 6% = 6 420€ pour la sanctuarisation des clubs
 - 1 500€ sanctuarisation club Grand-Est (Saverne la licorne)
 - 1 500€ sanctuarisation club Normandie (CSAM Cherbourg)
 - 1 500€ sanctuarisation club Pays de la Loire (OCR44)
 - 1 500€ sanctuarisation club Centre Val de Loire (Phoénix OCR)
 - 7% = 7 490€ pour l'accès au haut-niveau : clubs territoriaux PPF 2025-2029
 - Club d'Antony : 3 745€
 - Club de Noyon Pentathlon Moderne : 3 745€
- *Fléchage obligatoire Note de service ANS PSF 2026*
- *Pour rappel : les clubs inscrits au PPF et fléchés nationaux pour l'accès au haut niveau ont une enveloppe spécifique de subvention gérée sur la haute-performance en lien avec l'ANS et le Directeur Technique National*

- **40 660€** Actions prioritaires / Actions CRPM et CDPM

CRPM : **31 030 €**

- 12% = 12 840€ pour la formation
- 7% = 7 490€ pour le développement des nouvelles pratiques
- 5% = 5 350€ pour les Masters
- 5% = 5 350€ pour les violences dans le sport

CDPM : **9 630€**

- 9% = 9 630€ Sport santé

Répartition spécifique sur les thématiques pour l'ensemble des **CRPM FFPM** :

- **Formation** : chaque CRPM déposera une action avec une demande de subvention ANS à minima de **1 834€**
- **Développement de la nouvelle pratique** : chaque CRPM déposera une action avec une demande de subvention ANS à minima de **1 070€**
- **Développement de la pratique des Masters** : chaque CRPM déposera une action avec une demande de subvention ANS à minima de **764€**
- **Lutte contre les violences dans le sport** : chaque CRPM mettra en oeuvre une action spécifique d'information et/ou formation avec une demande de subvention ANS à minima de **764€**

Chaque **CRPM** déposera donc un dossier comprenant **4 actions** spécifiques avec une demande de subvention ANS à minima de **4 432€**.

La FFPM souhaite, en cohérence avec les directives de l'ANS et du ministère des sports, travailler sur une équité de développement du maillage territorial.

CDPM existants, saison 2025/2026 :

- CD02 : montant total : 1 500€
- CD13 : montant total : 1 500€
- CD60 : montant total : 1 500€
- CD66 : montant total : 1 500€
- CD77 : montant total : 1 500€

*Les CDPM pourront déposer un dossier comportant soit une seule action sport santé avec une demande de subvention ANS à minima de **1 500€** soit 2 actions Sport-Santé distinctes avec une demande de subvention ANS à minima de **750€**.

***Si un des comités régionaux ou départementaux ne déposent pas de dossier PSF 2026, la somme globale sera redistribuée sur une ou des actions des autres CRPM/CDPM de la FFPM.**

Priorités territoriales et solidaires :

- Soutien club Grand-Est : demande de subvention ANS à minima de **1 500€** : pour toute action dédiée aux Clubs
- Soutien club Normandie : demande de subvention ANS à minima de **1 500€** : pour toute action dédiée aux Clubs
- Soutien club Pays de la Loire : demande de subvention ANS à minima de **1 500€** : pour toute action dédiée aux Clubs
- Soutien club Centre Val de Loire : demande de subvention ANS à minima de **1 500€** : pour toute action dédiée aux Clubs

*Les 4 clubs sanctuarisés pourront déposer un dossier comportant soit une seule action avec une demande de subvention ANS à minima de **1 500€** soit 2 actions à minima de **750€**.

Les actions déposées par les autres clubs :

- **Féminisation et Para-pentathlon** : demande de subvention ANS à minima de **1 500€**
- **Impact environnemental** : demande de subvention ANS à minima de **750€**
- **Pratique des jeunes (QPV/ZRR)** : demande de subvention ANS à minima de **832€**

Pour rappel : un dossier déposé peut comporter un minimum d'une action avec une demande de subvention ANS à minima de **1 500€** ou 2 actions à minima de **750€**.

Les clubs situés en territoire carencé peuvent déposer un dossier comportant une action avec une demande de subvention ANS à minima de **1 000€** ou 2 actions à minima de **500€**. (cf : note de service ANS)

Un club peut déposer dans son dossier plusieurs actions si elles rentrent dans le cadre fléché pour les clubs FFPM.

Les dossiers seront expertisés et validés lors de la **Commission Nationale**

Le tableau de clés de répartition PSF 2026 prend en compte :

Les statistiques réalisées sur les 2 Olympiades afin de pouvoir évaluer au plus près les impacts et les stratégies mises en œuvres lors des derniers PSF. Dans le projet sportif fédéral 2026 vous pourrez y retrouver l'ensemble des pratiques, des publics, des régions et des clubs.

Les priorités sont pour cette année la **Féminisation**, le **Para-Pentathlon**, les **jeunes éloignés de la pratique**, la **lutte contre les violences dans le sport**, **l'impact environnemental**, le **sport santé** et la **formation en lien avec la professionnalisation des structures fédérales**.

*Obligation ANS/PSF 2026 pour le para-pentathlon :

Tout **club** déposant une **action spécifique** sur le **Para-Pentathlon** devra être inscrit sur l'**Handiguide** ou avoir rempli sa **pré-inscription**.

La **FFPM** vérifiera avant la **commission nationale** l'ensemble des **inscriptions** à l'**Handiguide**. Toute **structure** dérogeant à cette **obligation** verra son action **non-éligible**.

*Les clubs sont également invités à s'inscrire dans le programme "Club Inclusif" déployé par le CPSF.



10. Critères d'éligibilité & seuils financiers

Être affilié à la FFPM pour la saison
2025/2026

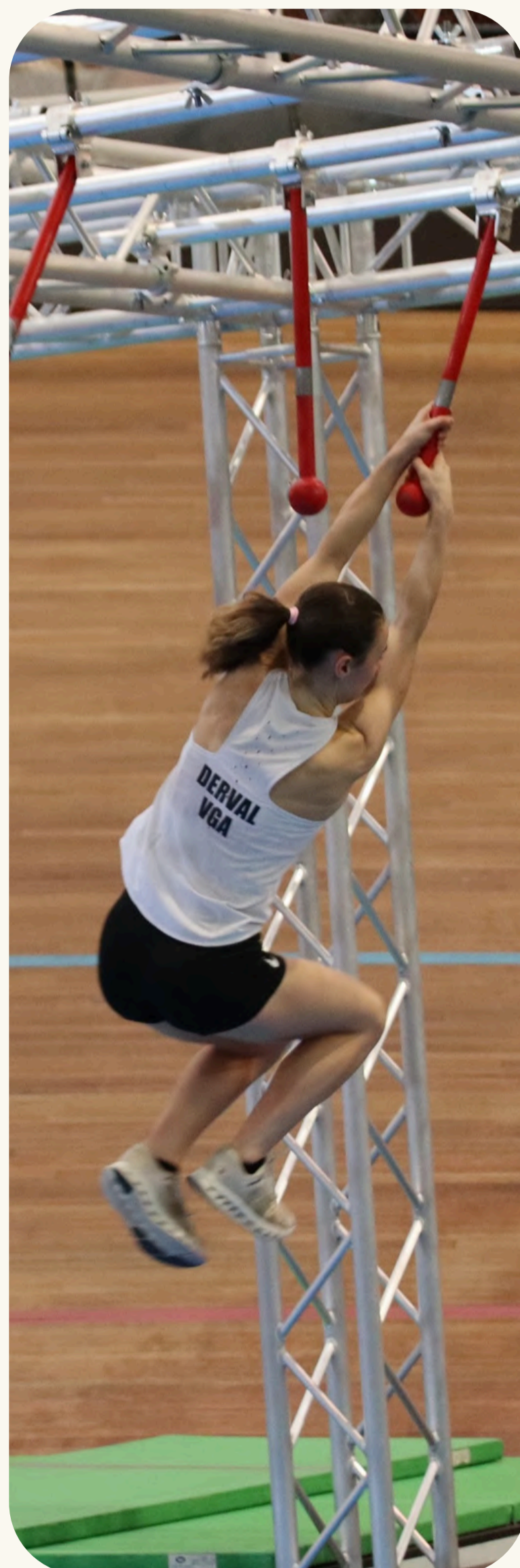
Un seul dossier par structure
comportant une ou plusieurs actions

Seuil de demande de subvention :
1 500€ / 1 000€ en ZRR & dans les villes
ayant signé un contrat de relance et de
transition écologique rural
1500€ ou 2 x 750€
1 000€ ou 2 x 500€

Apport à minima :
20% du projet

Le titre de la fiche action doit
correspondre à une des actions
proposées dans le catalogue
sous risque de ne pas être éligible

Toutes les structures devront valider le
contrat d'engagement républicain
(à cocher dans le compte asso)



II. Instruction & évaluation

Évaluation administrative par la FFPM

- La vérification administrative des dossiers sera réalisée par la Commission Nationale.
- Elle permettra de donner le feu vert pour la suite de l'instruction du dossier.
- Un tableau de bord sera réalisé.
- L'ensemble des pièces à joindre doivent être présentes. (Voir annexe)

Évaluation technique par les commissions régionales et la commission nationale appuyées par la DTN

- Respect des actions et sous-actions proposées par la FFPM.
- Cohérence des budgets proposés pour chacune des actions.
- Cohérence technique des actions proposées.
- Action concourant au développement du nombre de clubs.
- Action concourant au développement des différentes formes de pratiques.
- Action visant la découverte de la Course d'Obstacles.
- Action visant le développement du Pentathlon Historique (à travers la féminisation, la pratique des jeunes, la pratique des masters)
- Action visant un public féminin.
- Action visant les Masters.
- Action poursuivant un but de santé par le sport.
- Action visant à lutter contre les violences dans le sport et à réduire l'impact environnemental.

Évaluation intermédiaire

- Un point sera réalisé à mi-parcours sur la mise en oeuvre des actions subventionnées.
- Mise en place d'un tableau de bord et de suivi.
- Le référent de la structure devra alimenter le tableau de bord auprès de la Commission Nationale.

Analyse des documents prouvant la mise en oeuvre des actions

- Chaque structure devra faire parvenir les documents prouvant la mise en oeuvre des actions subventionnées (affiches, photos, factures, articles de presse...).
- La Commission Nationale répertoriera l'ensemble des données.
- L'ANS pourra demander les justificatifs lors d'un contrôle.
- **Obligation pour les structures ayant eu une subvention PSF en 2024 d'avoir déposé sur le compte asso leur compte-rendu financier et d'activité avant que la commission nationale PSF 2026 se soit réunie pour proposition d'attribution des subventions (éligibilité au PSF 2026)**

Analyse des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Chaque structure devra, lorsque les actions subventionnées seront réalisées, renseigner les indicateurs et les faire parvenir à la Commission Nationale.
- Les bilans des actions devront parvenir dernier délai le 30 juin 2027 suivant la réalisation des actions. Pour cela, la Commission Nationale tiendra un tableau de bord avec les différents échéanciers.
- **Pour rappel : les structures devront déposer avant le 30 juin 2026 le compte-rendu d'activité et le compte-rendu financier des actions subventionnées au PSF 2025.**
- La Commission Nationale les classifiera dans un tableau qui pourra être envoyé, si besoin, à l'ANS.

Synthèse des actions envoyées à l'ANS

- La Commission Nationale réalisera une synthèse globale des actions finalisées par l'ensemble des structures ayant été subventionnées.
- La Commission Nationale devra valider la réalisation ou la non-réalisation des actions.
- Cette synthèse sera envoyée à l'ANS pour validation.
- L'ANS pourra procéder à une demande de reversement des sommes attribuées pour les structures n'ayant pas réalisé les actions subventionnées.

12. Éthique et déontologie

1. Obligations en matière d'éthique

>La FFPM s'engage à déposer sur son portail numérique :

- Le contrat d'engagement républicain (CER).
- Pour les fédérations délégataires : la charte éthique, la composition du comité d'éthique et une note garantissant son indépendance.

2. Transparence et instruction des dossiers

La campagne 2026 repose sur une commission d'instruction pluridisciplinaire (élus, salariés, représentants territoriaux, président de la commission d'éthique et de déontologie FFPM). Ses missions :

- Garantir l'impartialité et l'égalité de traitement.
- Valider la liste des bénéficiaires et les montants des subventions.
- Évaluer les projets et gérer les indus (remboursements).
- Transmettre les comptes-rendus et procès-verbaux à l'Agence nationale du Sport.

3. Contrôle et conformité

- Observateurs : Le ou la référent(e) de l'ANS
- Contestations : En cas de litige sur une subvention, la fédération doit consulter l'Agence avant de répondre.
- Conditionnalité : Toute aide est soumise à la signature du CER. Un manquement à ce contrat entraîne le retrait immédiat de la subvention.

4. Prévention des conflits d'intérêts

- Les dirigeants (Présidents, DG, DTN) et les présidents de commission doivent signer le "**Formulaire relatif aux conflits d'intérêts**" et confirmer l'absence de changement de situation avant la tenue des commissions.

13. Composition de la commission nationale

Éléments de contexte :

LA NOTE DE SERVICE : Projets Sportif Fédéraux (PSF) 2026, "Note n°2026-DFT-02" du 25/03/2026

Les priorités étant : la féminisation, le para-pentathlon, la prise en compte des personnes éloignées de la pratique à travers les jeunes, le sport santé, la lutte contre les violences dans le sport et la diminution de l'impact environnemental amènent la FFPM à une approche globalisée via ses structures déconcentrées que sont majoritairement ses clubs affiliés.

Pour cela, le PSF FFPM 2026 sera pour la première fois uniquement analysé au sein de la commission nationale qui se déroulera en 3 parties :

- Dossiers déposés par les CRPM sur leurs actions prioritaires
- Dossiers déposés par les CDPM sur les actions de sport santé
- Dossiers déposés par les clubs sur les thématiques qui leur sont fléchées

La FFPM va renforcer sa commission nationale pour atteindre 20 membres, la direction technique nationale fera une pré-analyse des dossiers pour aider à la mise en oeuvre de ses décisions

Commission nationale :

- Président de la Commission Nationale : Joël Bouzou (ou son représentant)
- Représentants Commission éthique et déontologie : Corine Bouzou, Catherine Thèves et Bruno Génard
- Membre Bureau Directeur FFPM et Secrétaire Général : Jerry Pichot
- Les présidents des CRPM : Hyacinthe Carrera (OCC), Gilbert Hernandez (IDF), Serge Alloisio (AURA), Arnaud Eveillard (BRE), Jean-Christophe Perrier(PACA), Nans Alves(NA), Karine Mortecrette (HDF)
- Représentants CDPM : Françoise Guende (CDI3), Jérôme Poux (CD77)
- Représentants Clubs : Nathalie Denoyes (RMA), David Robinet (Antony)
- Représentants DTN : Christian Roudaut, Anne Riff, Eric Michel
- Invitée en qualité d'observateur de l'ANS : Audrey Le Scour

14. Compte-rendu des actions subventionnées en 2025

Vous devrez saisir le compte-rendu financier et compte-rendu d'activité 2025 lors de votre demande de subvention PSF 2026, vos documents devront être sur votre compte asso au plus tard le 30 juin 2026.

Pour rappel : au jour de votre dépôt de votre dossier 2026, vous devrez obligatoirement avoir sur le compte asso le compte-rendu financier et compte-rendu d'activité du **PSF 2024**, si vous aviez été subventionnés. Si vos documents n'apparaissent pas sur le compte asso, votre dossier 2026 ne sera pas éligible.

Les structures déposant un dossier de subvention pour le PSF 2026 devront obligatoirement cocher et accepter le [contrat d'engagement républicain](#), faute de quoi leur demande sera rejetée.

DANS LE CAS OÙ L'ASSOCIATION NE SOUHAITE PAS FAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION PSF EN 2026, ELLE DEVRA DÉPOSER LE CRF DES ACTIONS 2025 DANS LE COMPTE ASSO, AVANT LE 30 JUIN 2026.

VOUS TROUVEREZ EN TÉLÉCHARGEMENT UN DOCUMENT EXPLICATIF COMPLET SUR [LE COMPTE RENDU FINANCIER RÉALISÉ PAR L'ANS](#).

15. Dépôt des dossiers

Les demandes de subventions seront effectuées sur le [Compte Asso](#), Seules les demandes effectuées par ce moyen seront prises en compte.

Les organes déconcentrés de la Fédération et les clubs auront jusqu'au **5 juin 2026**, à 23h59, pour déposer leur dossier.

Au-delà de cette date, les demandes de subventions ne pourront être traitées.

Un dossier unique par structure devra être déposé. Il pourra comporter plusieurs actions.

Les projets doivent impérativement débuter en 2026 et se terminer courant du 1er semestre 2027, sous réserve que le compte-rendu financier correspondant soit transmis avant le 30 juin 2027.

Pièces à joindre au dossier :

Si une structure a plusieurs affiliations, elle ne peut pas déposer une même action plusieurs fois.

- Attestation d'affiliation à la FFPM
- Liste des dirigeants
- Coordonnées bancaires (**RIB à jour**)
- Rapport d'activités de l'année 2024
- Comptes annuels approuvés en 2024
- Statuts
- Budgets prévisionnels
- Rapport du commissaire au compte (si existant)

CODES SUBVENTIONS PSF 2026

Libellé subvention	Code subventions
FFPentathlon moderne – France – Projet Sportif Fédéral	1424
FFPentathlon moderne – Auvergne-Rhône-Alpes – Projet Sportif Fédéral	1425
FFPentathlon moderne – Bourgogne-Franche-Comté – Projet Sportif Fédéral	1426
FFPentathlon moderne – Bretagne – Projet Sportif Fédéral	1427
FFPentathlon moderne – Centre-Val de Loire – Projet Sportif Fédéral	1428
FFPentathlon moderne – Grand Est – Projet Sportif Fédéral	1429
FFPentathlon moderne – Hauts-de-France – Projet Sportif Fédéral	1430
FFPentathlon moderne – Ile-de-France – Projet Sportif Fédéral	1431
FFPentathlon moderne – Normandie – Projet Sportif Fédéral	1432
FFPentathlon moderne – Nouvelle Aquitaine – Projet Sportif Fédéral	1433
FFPentathlon moderne – Occitanie – Projet Sportif Fédéral	1434
FFPentathlon moderne – Pays de la Loire – Projet Sportif Fédéral	1435
FFPentathlon moderne – Provence-Alpes-Côte d'Azur – Projet Sportif Fédéral	1436
FFPentathlon moderne – Guadeloupe – Projet Sportif Fédéral	1437
FFPentathlon moderne – Martinique – Projet Sportif Fédéral	1438
FFPentathlon moderne – Guyane – Projet Sportif Fédéral	1439
FFPentathlon moderne – La Réunion – Projet Sportif Fédéral	1440
FFPentathlon moderne – Mayotte – Projet Sportif Fédéral	1441

16. Catalogue d'actions

Axe I : S'organiser et s'étendre sur le territoire de façon cohérente						
Objectifs opérationnels de l'ANS	Modalités / Dispositifs éligibles au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	Indicateurs d'impacts & obligations	CRPM	CDPM	Clubs
Développement de la pratique	Formations des juges/ éducateurs/entraîneurs	Formation Juges/arbitres	De 3 à 6 personnes par action	X		
		Mise en oeuvre du BFI et/ou BF2 et/ou BF3	Minimum 8 personnes par action	X		
		Information/Formation sur les violences et l'éthique dans le sport	Minimum 15 personnes par information / formation	X		
	Mise en oeuvre des différentes formes de pratiques du Pentathlon Moderne dans une démarche environnementale	Organisation de compétitions fédérales sous un label "Développement Durable"	1 à 2 pour la saison sportive			X

Axe 2 : Optimiser les pratiques existantes et favoriser le développement de l'Obstacle pour toutes et tous

Objectifs opérationnels de l'ANS	Modalités / Dispositifs éligibles au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	Indicateurs d'impacts & obligations	CRPM	CDPM	Clubs
Développement de la pratique	Animation en établissement scolaire	Animation en écoles élémentaires	De 40 à 100 élèves par action			x
		Animation en collège et/ou en lycée	De 50 à 200 élèves par action			x
		Animation en université	De 1 à 2 pour la saison sportive			x
	Développement de la pratique des jeunes dans les QPV / ZRR	Organiser des évènements locaux pour rendre le sport plus visible et accessible dans ces territoires	De 20 à 40 personnes par action			X
		Travailler avec les collectivités locales pour offrir des activités gratuites	De 10 à 30 personnes			X
		Pratique du Pentathlon Historique pour les jeunes	De 10 à 15 personnes			x
	Animation, Découverte et développement du Laser Run pour les Masters	Mise en oeuvre de Laser Run de masse pour les Masters	De 30 à 100 personnes par action	x		
		Mise en oeuvre de stages pour les Masters	1 par région	x		
	Développement de la pratique féminine	Organisation d'un Laser Run Mère/Fille	30 personnes par action			x
		Organiser l' "Octobre Rose" du Laser Run	De 30 à 50 personnes par action			x
		Journée de la Femme	De 30 à 50 personnes par action			x
		Rencontre interclubs pour dynamiser la pratique féminine	De 20 à 50 personnes par action			x
		Activité Laser Run pour des femmes en grande précarité sociale	De 5 à 15 personnes par action			x
		Organiser des journées portes-ouvertes et des stages réservés aux femmes et aux jeunes-filles	De 10 à 30 personnes par action			x
		Dans la communication : valoriser le modèle féminin (athlètes, coaches, arbitres, bénévoles, dirigeantes)	De 10 à 30 personnes par action			x
		Organisation d'évènements autour du Pentathlon Historique et des femmes	De 20 à 40 personnes			x

Axe 2 : Optimiser les pratiques existantes et favoriser le développement de l'Obstacle pour toutes et tous

Objectifs opérationnels de l'ANS	Modalités / Dispositifs éligibles au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	Indicateurs d'impacts & obligations	CRPM	CDPM	Clubs
Développement de la pratique	Stage de découverte du parcours d'Obstacles	Organisation de stages découvertes pour la nouvelle discipline : l'Obstacle	De 15 à 40 personnes par action	x		
	Handi Para Pentathlon (dont formation et matériels spécifiques)	Formation des éducateurs sur le handisport/sport partagé	4 personnes par action	x		
		Accueil de personnes en situation de handicap au sein du club et actions de découverte du Laser Run	De 3 à 20 personnes par action			x
		Animation Para Laser Run dans les établissements spécialisés	De 5 à 20 personnes par action			x

Axe 3 : Promouvoir le sport santé et l'inclusion par le pentathlon sous toutes ses formes de pratiques

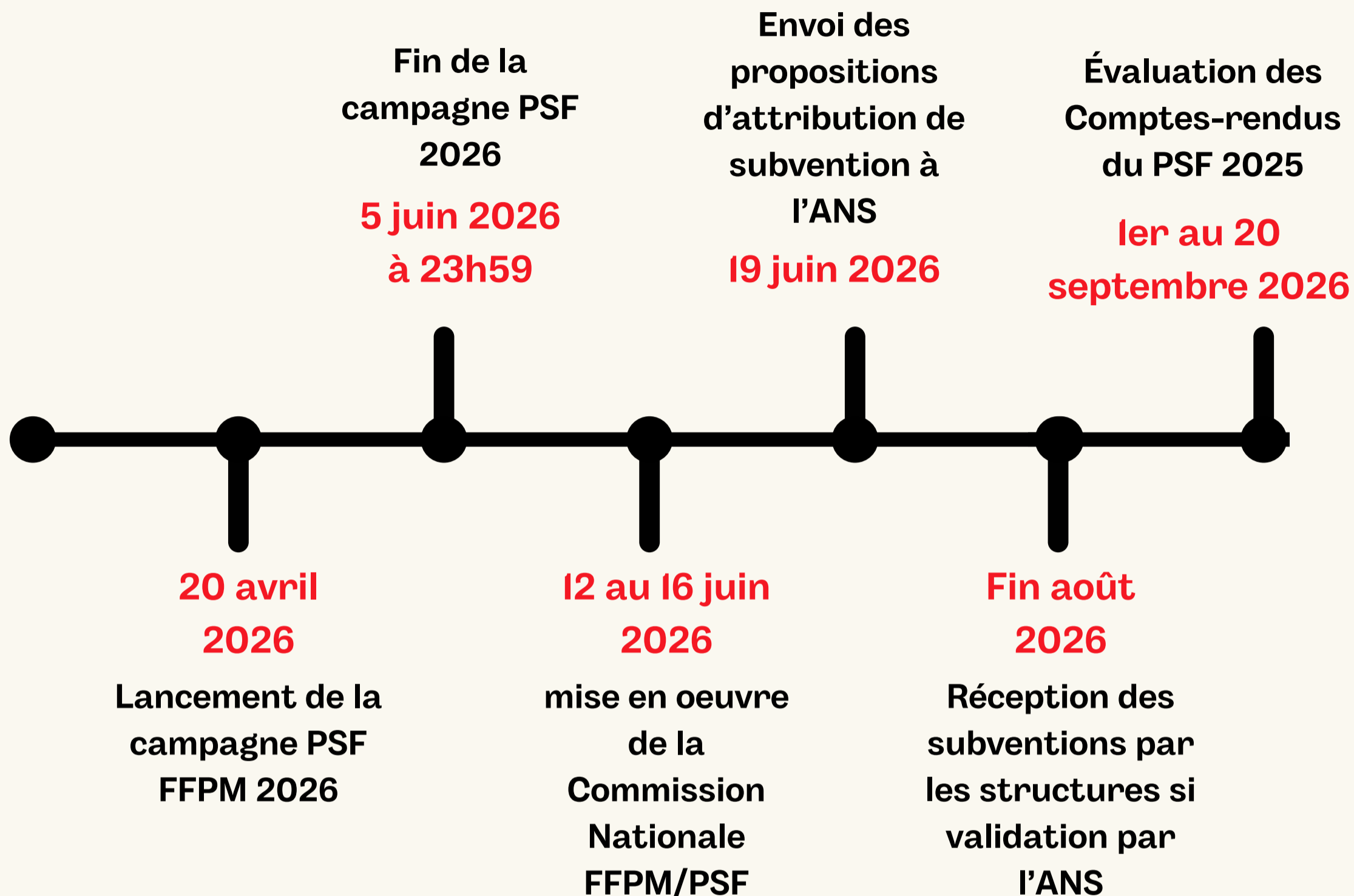
Objectifs opérationnels de l'ANS	Modalités / Dispositifs éligibles au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	Indicateurs d'impacts & obligations	CRPM	CDPM	Clubs
Promotion du sport santé	Sport-Santé social, séniors, entreprises et sport sur ordonnance	Mise en oeuvre de l'activité Laser Run en entreprise	De 10 à 50 et + personnes par action		x	
		Maintien du lien social par la pratique du Laser Run	25 personnes par club		x	
		Maintien de l'autonomie par la pratique du Triathlon	10 personnes par club		x	
		Inclusion sociale par la mise en oeuvre d'activité du Laser Run	De 5 à 30 personnes par action		x	
		Educateur sportif sur prescription médicale	1 par club		x	
		Maladie Cardio Vasculaire et activités physiques	1 par club		x	

Axe 4 : Accession territoriale au sport de haut niveau

Objectifs opérationnels de l'ANS	Modalités / Dispositifs éligibles au financement dans le cadre de l'ANS	Sous actions FFPM / PSF	Indicateurs d'impacts & obligations	CRPM	CDPM	Clubs
Accession au sport de Haut Niveau	Détection - accession	Mise en oeuvre de journée de détections des jeunes sur le territoire	De 10 à 15 athlètes par action			x
	Formations	Regroupement d'entraîneurs / Optimisation des compétences	De 2 à 5 entraîneurs par action			x
	Perfectionnement - accession territoriale	Organisation de stages spécifiques et/ou rencontres inter-clubs d'accès HN	De 10 à 30 athlètes par action			x
	Compétitions	Financement des déplacements sur le territoire pour les Circuits Nationaux	De 8 à 15 athlètes par action			x

La note d'orientation de l'ANS spécifie que seules les structures inscrites au PPF 2025-2029 peuvent prétendre aux actions liées à l'accèsion territoriale au sport de haut niveau (il s'agit des clubs de "Noyon Pentathlon Moderne" et "Antony Sports Escrime")

17. Calendrier PSF 2026



18. Contacts et liens utiles

Pour des questions générales sur le PSF :

mathildecordes@ffpentathlon.fr

ericmichel@ffpentathlon.fr

ninalazzari@ffpentathlon.fr

Consulter les guides "Le Compte Asso"

Informations sur le site de l'ANS :

<https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-federaux-psf>

19. Statistiques et données

Licences féminines par catégories

Au 1er avril 2026, la Fédération Française de Pentathlon Moderne recense 955 licences féminines, toutes catégories confondues. Ce chiffre s'inscrit dans une évolution contrastée sur trois saisons : après une progression de 15 % entre 2023-2024 (1 029 licences) et 2024-2025 (1 183 licences), la saison 2025-2026 enregistre une baisse de 19,3 %, ramenant le total en deçà du niveau de 2023-2024 (soit -7,2 % par rapport à cette saison de référence). Cette diminution concerne la quasi-totalité des catégories d'âge, de l'UII aux catégories masters.

Répartition par types de pratiques

L'analyse par type de licence sur six saisons (de 2020-2021 à 2025-2026) montre que la licence « Pratique » reste de loin la plus répandue, suivie du Triathlon et du Laser Run. Ce dernier connaît une progression régulière depuis 2020, témoignant d'un intérêt croissant pour cette discipline. Les licences Penta/Tetra et Dirigeants/Arbitres restent stables sur la période, tandis que la licence Historique, apparue plus récemment, demeure marginale.

Catégories jeunes (UII, UI3, UI5)

Les catégories très jeunes constituent le socle de la pratique féminine au sein de la fédération. Sur la saison 2025-2026, on dénombre 409 licenciées en UII, 320 en UI3 et 313 en UI5. Si ces chiffres restent en retrait par rapport au pic observé en 2024-2025 (537 en UII, 403 en UI3, 333 en UI5), ils s'inscrivent dans la continuité des niveaux constatés depuis 2020-2021, confirmant que ces catégories demeurent les plus représentées de la pratique féminine.

Catégories masters (M30+ à M70+)

Les catégories masters affichent une progression globale et continue depuis 2020-2021, témoignant d'un ancrage durable de la pratique féminine chez les adultes. En 2025-2026, les M40+ (282 licenciées) et les M50+ (212 licenciées) constituent les catégories masters les plus importantes. Les M30+ (216 licenciées) et les M60+ (100 licenciées) se maintiennent à des niveaux comparables aux saisons précédentes, tandis que les M70+ (34 licenciées) progressent légèrement depuis 2020-2021, reflétant un élargissement de la pratique aux tranches d'âge les plus élevées.

ANNEXES

Stratégie développement para-pentathlon

[-Annexe 1 : Handiguide](#)

[-Annexe 2 : Stratégie nationale Sport et Handicap 2030 de l'État](#)

[-Annexe 3 : Programme "Club Inclusif"](#)

Stratégie développement des territoires

[-Annexe 4 : Stratégies nationales FFPM/ Déclinaison territoriale document support](#)

Stratégie emploi/formation

[-Annexe 5 : Parcours de professionnalisation FFPM](#)

Stratégie développement durable/écoresponsable

[-Annexe 6 : Stratégie de labellisation des événements sportifs - FFPM](#)

Stratégie de lutte contre les violences dans le sport

[-Annexe 7 : Plan de prévention des violences - FFPM](#)

[-Annexe 8 : Banque de données VSS - FFPM](#)

Statistiques

[-Annexe 9 : Statistiques](#)